RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

---

numéro
CCDC_260731_088

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2026 AUX COMMUNES FORESTIÈRES DE L'HÉRAULT

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CC_260508_01 du Conseil Communautaire du 30 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés, notamment l'alinéa 7°,

VU le courriel enregistré au numéro 2026-01-6616 du 20 janvier 2026 des Communes forestières de l'Hérault, relatif à la demande de cotisation pour l'année 2026,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** De renouveler l'adhésion aux Communes forestières de l'Hérault pour l'année 2026, pour un montant de cotisation de trois-mille-cent-quatre euros (3104,00 €), conformément au bulletin d'adhésion annexé au présent acte,

- **ARTICLE 2 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260731-lmc126087-AR-1-1
Date de télétransmission : 31/07/26
Date de publication : 04/08/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le trente et un juillet deux mille vingt-six,

Le Président
Frédéric ROIG

Signé électroniquement par:
Frédéric ROIG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Communes forestières
Hérault

Forêts locales, intérêt général

Barème de cotisation 2026

ADHÉSION AUTONOME

Communes, intercommunalités et autres organismes publics peuvent adhérer directement de manière autonome. Dans ce cas, elles règlent une cotisation indexée sur leur population.

Barème indexé sur la population de la collectivité	
Tranche de population	Montant de cotisation
0 à 200	120 €
201 à 500	136 €
501 à 1 000	157 €
1 001 à 2 000	170 €
2 001 à 3 500	183 €
3 501 à 5 000	261 €
5 001 à 10 000	335 €
10 001 à 20 000	523 €
20 001 à 50 000	1 046 €
Plus de 50 000	1 570 €

Barème fixe non indexé sur la population	
Type d'organisme	Montant de cotisation
PNR, syndicat...	627 €
Conseil départemental	1 570 €

ADHÉSION GROUPÉE

Les communes peuvent adhérer collectivement via leur intercommunalité.
Dans ce cas, seul l'EPCI remplit le bulletin d'adhésion. Il règle une cotisation correspondant à la somme des cotisations de toutes les communes membres (indexées sur leur population), diminuée de 15 % de remise.
L'EPCI et l'ensemble des communes qui le composent sont alors adhérents à part entière.

Exemple :
L'EPCI X regroupe 8 communes :
– 4 communes de moins de 200 habitants,
– 3 communes de 3 501 à 5 000 habitants,
– 1 commune de 18 000 habitants.

L'EPCI ne souhaite pas s'abonner à la revue nationale.
Sa cotisation est calculée comme suit :
4 × 120 € + 3 × 261 € + 1 × 523 € = 1 786 €
Après réduction de 15 %, la cotisation de l'EPCI s'élève à 1 518,10 €.

L'adhésion de l'EPCI permet à l'ensemble des 9 collectivités (EPCI + communes) d'être membres à part entière.

OPTION REVUE NATIONALE

L'adhérent peut s'abonner à la revue nationale éditée par Communes forestières France (+ 35€)

EN BREF

L'association des Communes forestières de l'Hérault est une association loi 1901 qui oeuvre pour les communes et collectivités au service de l'intérêt général.

Elle accompagne les élus et collectivités de son territoire dans la prise en compte des enjeux liés à la forêt et au bois.

L'association bénéficie de la force d'un réseau structuré à l'échelle départementale, régionale, de massif et nationale, mobilisé pour accompagner collectivités et élus locaux.

Association à la fois politique et technique, elle s'appuie sur l'engagement de ses élus et sur l'expertise de son équipe pour contribuer à la gestion durable des forêts, à la valorisation du bois et au développement territorial de la filière forêt-bois dans le département.

Toutes les collectivités concernées par les usages, les bénéfices et les enjeux de la forêt peuvent y adhérer — qu'elles soient propriétaires de forêt, ou non.

Communes forestières
Hérault

Forêts locales, intérêt général

Bulletin d'adhésion 2026

LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME :

NOM : Communauté de communes Lodèvois et Larzac

E-MAIL : contact@lodevoisetlarzac.fr

SIRET : 200 017 341 00120

CODE SERVICE (SI CONCERNÉ) :

N° ACTE ENGAGEMENT (SI CONCERNÉ) :

LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME DÉCLARE :

[X] ADHÉRER aux Communes forestières de l'Hérault

[X] S'ENGAGER à respecter les statuts de l'association notamment en réglant sa cotisation annuelle

	Maire / Président / Représentant	Élu référent	Agent référent
Prénom NOM	Frédéric ROIG	Claire VAN DER HORST	Arnaud LE BEUZE
Fonction / mandat	Président	Vice Présidente déléguée à l'environnement	directeur du pôle transition écologique
E-mail		transitionecologique@lodevoisetlarzac.fr	

ADHÉSION :

MONTANT DE LA COTISATION : 3104.00 €

FAIT À : Lodève LE : 15/06 2026

Bulletin d'adhésion à renvoyer scanné par mail à l'adresse herault@communesforestieres.org

cachet et signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC
1, Place François Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Protection des données personnelles : Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion et sont destinées à l'usage interne de l'association. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour exercer ces droits : occitanie@communesforestieres.org

NOS ADHÉRENTS

+ de 985 collectivités adhérentes en Occitanie

dont + de 240 collectivités héraultaises

Adissan, Agde, Agel, Aigne, Aigues-Vives, Aniane, Arboras, Argelliers, Assas, Aumelas, Aumes, Avène, Azillanet, Babeau-Bouldoux, Baillargues, Beaufort, Beaulieu, Bédarieux, Bélarga, Berlou, Bessan, Boisset, Brenas, Brissac, Buzignargues, Cabrerolles, Cambon-Et-Salvergues, Campagnan, Camplong, Carlencas-Et-Levas, Cassagnoles, Castanet-Le-Haut, Castelnau-De-Guers, Castelnau-Le-Lez, Castries, Causse-De-La-Selle, Caux, Cazevieille, Cazouls-D'Hérault, Cazouls-Les-Béziers, Ceilhes-Et-Rocozels, Celles, Cessenon-Sur-Orb, Cesseras, Clapiers, Claret, Clermont-L'Hérault, Colombières-Sur-Orb, Colombiers, Combaillaux, Combes, Courniou-Les-Grottes, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Félines-Minervois, Ferrals-Les-Montagnes, Ferrières-Les-Verreries, Ferrières-Poussarou, Florensac, Fontanès, Fozières, Fraisse-Sur-Agout, Gignac, Grabels, Graissessac, Guzargues, Hérépian, Jacou, Joncels, Jonquières, Juvignac, La-Boissière, La-Caunette, La-Grande-Motte, La-Livinière, La-Salvetat-Sur-Agout, La-Tour-Sur-Orb, La-Vacquerie-Et-Saint-Martin-De-Castries, Lagamas, Lamalou-Les-Bains, Lattes-Cedex, Lauret, Lauroux, Lavalette, Lavérune, Le-Bosc, Le-Bousquet-D'Orb, Le-Caylar, Le-Crès, Le-Cros, Le-Pouget, Le-Poujol-Sur-Orb, Le-Pradal, Le-Puech, Le-Soulié, Le-Triadou, Les-Aires, Les-Matelles, Les-Plans, Les-Rives, Lespignan, Lézignan-La-Cèbe, Lodève, Maraussan, Marseillan, Mas-De-Londres, Maureilhan, Minerve, Mons-La-Trivalle, Montady, Montagnac, Montarnaud, Montaud, Monterrier-Sur-Lez, Montpellier-Cedex, Montpeyroux, Mourèze, Murles, Murviel-Les-Montpellier, Nézignan-L'Evêque, Nissan-Les-Enserune, Nizas, Notre-Dame-De-Londres, Olargues, Olmet-Et-Villecun, Olonzac, Oupia, Pardailhan, Pégairolles-De-Buèges, Pégairolles-De-L'Escalette, Pérols, Pézenas, Pézenes-Les-Mines, Pignan, Pinet, Plaissan, Pomérols, Popian, Portiragnes, Poujols, Poussan, Pouzols, Prades-Le-Lez, Prémian, Puechabon, Puilacher, Restinclières, Rieussec, Riols, Romiguières, Roquebrun, Roqueredonde, Roquesels, Rosis, Rouet, Roujan, Saint-André-De-Buèges, Saint-André-De-Sangonis, Saint-Bauzille-De-La-Sylve, Saint-Bauzille-De-Montmel, Saint-Brès, Saint-Chinian, Saint-Clément-De-Rivière, Saint-Drézéry, Saint-Étienne-D'Albagnan, Saint-Étienne-De-Gourgas, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Félix-De-L'Héras, Saint-Gély-Du-Fesc, Saint-Geniès-De-Varensal, Saint-Geniès-Des-Mourgues, Saint-Georges-D'Orques, Saint-Gervais-Sur-Mare, Saint-Guilhem-Le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Hilaire-De-Beauvoir, Saint-Jean-De-Buèges, Saint-Jean-De-Cornies, Saint-Jean-De-Cuculles, Saint-Jean-De-Fos, Saint-Jean-De-La-Blaquière, Saint-Jean-De-Minervois, Saint-Jean-De-Védas, Saint-Julien, Saint-Martin-De-L'Arçon, Saint-Martin-De-Londres, Saint-Mathieu-De-Tréviers, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pargoire, Saint-Paul-Et-Valmalle, Saint-Pierre-De-La-Fage, Saint-Pons-De-Mauchiens, Saint-Pons-De-Thomières, Saint-Privat, Saint-Saturnin-De-Lucian, Saint-Thibéry, Saint-Vincent-D'Olargues, Saint-Vincent-De-Barbeyrargues, Sainte-Croix-Quintillargues, Saussan, Sauteyrargues, Siran, Sorbs, Soubès, Soumont, Sussargues, Taussac-La-Billière, Teyran, Tourbes, Tressan, Usclas-D'Hérault, Usclas-Du-Bosc, Vacquières, Vailhauquès, Valergues, Valflaunès, Vélieux, Vendargues, Vendémian, Vendres, Verreries-De-Moussans, Vias, Vieussan, Villemagne-L'Argentière, Villeneuve-Les-Maguelone, Viols-En-Laval, Viols-Le-Fort, CA Hérault-Méditerranée, CC Du Grand Pic Saint-Loup, CC Haut-Languedoc, CC Du Minervois Au Caroux, CC Grand Orb Communauté De Communes En Languedoc, CC La Domitienne, CC Lodévois Et Larzac, CC Vallée De L'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, PNR Du Haut-Languedoc, SIVOM Vallée De L'Hérault, Syndicat Mixte Pays Coeur d'Hérault

Communes forestières de l'Hérault

Mairie
34330 LA SALVETAT-SUR-AGOUT

04 11 75 85 17
herault@communesforestieres.org

communesforestieres-occitanie.org